

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DDCT 48 Subventions (73.000 euros) à 23 associations pour le financement de 24 projets au titre de la thématique « Genre et espace public ».

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de la délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 23 associations au titre de la thématique « genre et espace public » ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association A Places égales (18^e), (190645) pour son projet « Sensibilise les équipes de développement local de Paris » (2020_06271) dans le cadre d'une convention triennale signée le 11 juillet 2019.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Genre et ville (20^e), (180736) pour son projet « Aborder par l'espace les violences faites aux femmes dans l'hébergement d'urgence » (2020_01496) dans le cadre d'une convention triennale signée le 19 juin 2020.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Womenability (12^e), (185280) pour son projet « Création sur le matrimoine parisien » (2020_06487) dans le cadre d'une convention triennale signée le 1^{er} juillet 2020.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Archipelia (20^e), (18047) pour son projet « Les lundis femmes solidaires un espace d'expression, de réflexion, et d'activités collectives » (2020_06614) dans le cadre d'une convention triennale signée le 19 juin 2019.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Quartiers du monde (20^e), (19878) pour son projet « Femmes du Grand Belleville en mouvement pour l'autonomisation : travailler la mobilité via l'outil de cartographie » (2020_05785).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Le Pari's des faubourgs (10^e), (12405) pour son projet « APPV 2020 : Egalité-mixité : Femmes des faubourgs » (2020_06299).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Osez le féminisme (14^e), (28261) pour son projet « Ateliers découvertes de l'autodéfense pour femmes du 18^e » (2020_05398).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté (ADRIC) (13^e), (19513) pour son projet « Femmes, mixité et espace public – capitalisation des bonnes pratiques des acteurs parisiens » (2020_01323).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Consentis (2^e), (193426) pour son projet « Egalité, intégration et inclusion / Consentement sexuel dans le milieu festif » (2019_10088).

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Les Femmes s'inventent (10^e), (186974) pour son projet « Stop aux discriminations » (2020_09551).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Handsaway (19^e), (192612) pour son projet « Accompagnement des victimes de violences dans l'espace public » (2020_02692).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Tu vis tu dis, (194544) pour son projet « Sine qua non run » (2020_03259).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Toutes à moto, (194499) pour son projet « 8 mars 2020 – Journée internationale des droits des femmes » (2020_02888).

Article 14: Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Académie football Paris 18 (AFP18) (18^e), (184366) pour son projet « Les Filles à l'honneur» (2020_05044).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Accueil Goutte d'or (18^e), (9510) pour son projet « Toutes à vélo » (2020_05058).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Curial Boxing team (20^e), (57082) pour son projet « Les Femmes au poing » (2020_01907).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association La Domremy Basket LDB 13 (13^e), (45) pour son projet « Développement de la pratique sportive et citoyenne féminine dans le sud 13e » (2020_06809).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Léo Lagrange Nord - Ile-de-France (20^e), (18552) pour son projet « Pass'sport santé – développement d'actions sportives et socioculturelles » (2020_06602).

Article 19 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Les Dégommeuses (20^e), (94141) pour son projet « Lutte contre le sexisme et les LGBTphobies dans le sport et par le sport » (2020_10061).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Paris Acasa futsal (10^e), (7185) pour son projet «VVV_Futsal au féminin » (2020_10062).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Tatane (11^e), (185433) pour son projet « Tatane 14^e arrondissement » (2020_06006), et une subvention d'un montant de 2 000 € lui est attribuée pour son projet « Citizen Foot « Belleville (11^e/20^e) : programme annuel « football, lien social et fête de quartier » (2020_10025).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'Association Free fight academy (441) pour son projet de faire découvrir aux filles/femmes les sports de combat (la lutte) et de les intégrer dans une équipe essentiellement masculine (2020_05756).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Agora (191779) pour la promotion de la pratique d'activité physique régulière afin d'améliorer la santé physique et morale, l'autonomie et l'estime de soi des femmes et jeunes filles du quartier Belleville-Amandiers-Pelleport (2020_05346).

Article 24 : La dépense correspondante, s'élevant à 73 000 € est imputée au chapitre 933, nature 65748, destination 34100020 Observatoire femmes-hommes, du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO